



**SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE
ESTUAIRE ROYAN
Océan LA PALMYRE**

**DEMANDE D'ATTRIBUTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE
CADRE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

***ACTIVITÉ Promenades en Mer en navire à moteur avec skipper, au
départ du Port de Royan***

Références :

Code général de la propriété des personnes publiques : articles L.2122-1 et suivants

DÉTAILS DE L'AOT PROPOSÉE

Activité professionnelle : Prestations de promenades en mer avec navire à moteur et skipper, au départ du Port de Royan.

Durée de validité : L'AOT sera valable pour l'année 2026, renouvelable annuellement 4 fois, sauf à justifier d'un investissement nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations proposées.

Localisation / caractéristiques du site (cf plan ci-dessous) : Ponton 6 de l'ancien port. Possibilité de Kiosque à terre à proximité du ponton 5, selon disponibilité.

Superficies/emprises de la dépendance domaniale concernée : Emplacement à flot pour un navire de dimensions maximales de 7.99 x 2.80 m, le kiosque éventuel d'une surface de 8 m² maximum.

Redevance : Une redevance minimum, adossée à la présente AOT, sera composée d'une part forfaitaire annuelle fixée à 2 050 € HT et d'une part variable égale à 3% minimum du Chiffre d'Affaires généré par l'activité objet de la présente autorisation. Le kiosque est facturé à 3632 €HT par an. La part fixe sera indexée à l'évolution annuelle des tarifs.

Dispositions et clauses contractuelles : L'ensemble des dispositions et clauses contractuelles sera repris dans les termes de la convention afférente qui sera signée entre le Syndicat mixte et le candidat retenu.

IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE / DEMANDEUR D'AUTORISATION

Prénom NOM de la personne physique :

Et/ou dénomination de la personne morale :

Si plusieurs personnes sont concernées, veuillez le préciser afin que ce soit indiqué dans l'autorisation, car celle-ci est individuelle et personnelle. Par exemple : M. ou Mme X (personne physique) représentant la société Y. ou l'association W. (personne morale), ou M. Z., entrepreneur individuel.

Qualité du demandeur - profession ou raison sociale :

Adresse domicile et/ou siège social :

1 rue de la Vieille Jetée - CS 90053 - 17201 Royan cedex

Tél. : 05.46.38.72.22 – Fax : 05.46.39.42.47 Site : www.port-royan.com Courriel : direction@port-royan.com

Siret : 200 077 097 00026 - Code APE : 9329Z



SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN Océan LA PALMYRE

.....

Tél. :	Adresse de messagerie :
Fax :	
Référence Immatriculation N° SIRET :	

DÉTAILS DE LA DEMANDE	
<u>Durée de validité :</u>	Année 2026 (durée proposée) ☐ ou Autre durée ☐ Si oui, durée proposée : années (Dûment justifiée dans le mémoire technique, conformément au point b ci-dessous)
<u>Redevance :</u>	Part forfaitaire minimum 2 050 €HT ☐ ou Proposition supérieure ☐ Si oui, montant proposé : €HT Pourcentage du C.A. minimum soit 3% ☐ ou Proposition supérieure ☐ Si oui, pourcentage proposé : %
<u>Période(s) d'ouverture annuelle proposée(s) :</u>	du au du au

A l'appui de ce présent formulaire, le candidat produira un dossier complet (mémoire technique) intégrant tous documents et informations permettant au Syndicat Mixte d'appréhender et d'analyser au mieux sa proposition, notamment :

- Les investissements proposés dans la cadre de l'exploitation de la présente autorisation, ainsi que ceux destinés à l'amélioration des infrastructures et ouvrages portuaires, en lien avec l'activité autorisée,
- Les éléments relatifs à ces investissements qui pourraient éventuellement permettre de solliciter une durée plus longue à préciser, afin d'assurer leur amortissement,
- La pertinence et la qualité de communication prévue,
- L'attractivité et la qualité de la proposition commerciale,
- Les moyens mis en œuvre pour la gestion de la collecte et du traitement des déchets professionnels, ainsi que ceux destinés à limiter toute forme de nuisances éventuelles,
- Les moyens mis en œuvre pour le respect des dispositions et obligations réglementaires propres à l'activité concernée et ceux relatifs au stockage de carburant et plus largement ceux destinés à limiter ou maîtriser l'impact de l'activité sur l'environnement.



**SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE
ESTUAIRE ROYAN
Océan LA PALMYRE**

Les offres des candidats seront analysées et classées selon le critère du prix proposé (pour 65% de la note) et celui de la qualité du dossier présenté correspondant à la valeur technique de l'offre (pour 35%).

Observations :

Sauf dérogation, notamment pour les ouvrages intéressant un service public, le demandeur est informé que, selon l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au **paiement d'une redevance** ».

A l'issue de la période autorisée, le domaine public maritime devra être restitué selon les termes de la convention.

Il est enfin rappelé que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont délivrées à titre strictement personnel, ne sont pas tacitement reconductibles et ne sont pas transmissibles à des tiers.

Fait à Le

Le demandeur (signature obligatoire)



**SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE
ESTUAIRE ROYAN
Océan LA PALMYRE**

